



POURQUOI COMPOSTER?

Le compostage, c'est un geste pour la planète. Traiter ses matières compostables, c'est participer à la réduction des déchets à l'enfouissement.

Pas encore convaincu...

Le compostage aide à réduire l'empreinte écologique en diminuant les déchets envoyés en décharge, là où ils se décomposent de manière inefficace et émettent des gaz à effet de serre. En compostant, vous contribuez à la lutte contre le changement climatique, en transformant vos déchets organiques en un fertilisant naturel plutôt que de les laisser polluer l'environnement.

Les biens faits du compostage, ca change vraiment quelque chose?

Y'a pas de doute! Avec sa Stratégie de valorisation de la matière organique, le gouvernement souhaite implanter la gestion des matières organiques dans 100 % des industries commerces et institutions.

- En Mauricie, c'est 45 000 tonnes de matières qui pourraient être valorisées au lieu d'être enfouies.
- 50 % des déchets envoyés à l'enfouissement sont des matières compostables.
- En récupérant les matières compostables, elles pourront être transformées en compost et en énergie.



Saviez-vous que? Près de la moitié du contenu de votre bac vert est composé de matières qui peuvent aller dans le bac brun.

L'objectif du compostage

- Diminuer l'usage d'engrais chimiques et de synthèse;
- Réduire les quantités de gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère;
- Réserver l'espace des lieux d'enfouissement techniques aux véritables résidus ultimes.

En récupérant les matières compostables, elles pourront être doublement valorisées :

- En gaz naturel renouvelable, pour remplacer du gaz naturel fossile;
- En compost, pour remplacer des engrais chimiques.



Pourquoi du compostage à La Tuque?

L'implantation du bac brun est une obligation gouvernementale partout dans la province à respecter au plus tard le 31 décembre 2025. L'objectif étant que toute matière compostable soit transformée en compost riche et retournée au sol, plutôt qu'enfouie et perdue.

En Mauricie, les 37 municipalités membres d'Énercycle sont conjointement propriétaires des principales installations de gestion et de traitement des matières résiduelles. Il y a déjà plus de 700 municipalités sur 1 000 au Québec qui ont implanté la collecte des matières compostables et ce, depuis déjà 10 ans dans certain cas. La Tuque ne réinvente pas la roue!

Où vont les matières?

À Saint-Étienne-des-Grès, là où est aménagé le centre de traitement des matières compostables. On y retrouve déjà des installations pour le traitement des eaux usées, une usine d'épuration des biogaz et d'autres installations de gestion complémentaires. Le centre de traitement est intégré et complémentaire aux autres installations de traitement qui existent déjà.

Est-ce que tout ira aux site d'enfouissement de toute manière?

Non! Le contenu des bacs roulants est dirigé au même endroit, soit chez Énercycle situé à Saint-Étienne-des-Grès. Toutefois, chaque catégorie de matière est traitée dans des départements différents.

Je paye pour ça?

Payer pour un service de compostage via ses taxes peut sembler une dépense supplémentaire, mais celui-ci est un investissement dans un avenir plus durable, sain et représente une réduction des coûts à long terme. Les bénéfices à long terme, tant sur le plan environnemental qu'économique, l'emportent largement sur la dépense initiale. C'est une façon efficace de promouvoir une gestion des déchets plus responsable et de contribuer à un modèle de société circulaire.







En compostant vos déchets organiques, vous réduisez la quantité de poubelles à traiter, ce qui peut réduire les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, traitement, etc.). De plus, le compost que vous produisez peut remplacer les engrais chimiques, vous permettant de faire des économies sur l'achat de produits pour le jardinage.



Le compostage domestique ou le bac brun? Le bac brun est complémentaire au composteur domestique. Ce dernier est très bien pour les restes de légumes et les feuilles mortes, mais il y a plein de choses qu'on ne peut pas y mettre. Le bac brun est donc un service complémentaire à vos habitudes de vie.

AIDE-MÉMOIRE

Trois règles simples:



Ça se mange?



C'est en papier ou en carton?



C'est un résidu de jardin?

MATIÈRES ACCEPTÉES

Les résidus alimentaires

- ✓ Toute nourriture, crue, cuite, fraîche ou périmée
- ✓ Fruits et légumes (pelure et noyaux)
- ✓ Graines, noix et écales
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Produits céréaliers (pain, pâtes, légumineuses)
- √ Viande, poissons, oeufs, tofu
- ✓ Thé et café (incluant sachet et filtre)

Les résidus verts et de jardin

- ✓ Gazon, feuilles, fleurs, gazon, plantes, racines
- ✓ Petites branches (moins de 5 cm)

Les papiers et cartons souillés

- ✓ Boîtes de pizza
- √ Mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table
- √ Sacs en papier
- √ Vaisselles en carton

Autres matières

- ✓ Bois alimentaire (ustensiles, cure-dent, bâtonnets)
- ✓ Cendres refroidies, cheveux, poils, plumes
- ✓ Litières et excréments d'animaux domestiques

ÇA VA DANS QUEL BAC?

Avec l'application Ça va où?, vous pouvez dire au revoir aux moments de doute face au tri de vos matières résiduelles!

EN CAS DE DOUTE?

Téléchargez l'application dès maintenant!



RECYC-QUÉBEC Québec * *

MATIÈRES REFUSÉES

- X Sacs, emballages en plastique
- X Vaisselles compostables en plastique
- X Contenants en plastique
- X Contenants et papiers cirés, laminés ou glacés
- X Papier imbibé de résidus chimiques
- X Huiles à moteur et essence
- X Animaux morts et résidus de débitage
- X Bois traité, bûches et souches d'arbre
- X Verre et métal
- X Mégots de cigarette

- X Plantes envahissantes
- X Couches et produits sanitaires
- X Graviers, roches et pierres
- X Styromousse
- X Vêtements et textiles
- X Sacs d'aspirateur
- X Médicaments et déchets biomédicaux
- X Résidus domestiques dangereux
- X Mousse de sécheuse
- X Feuilles d'assouplissant

Des sacs de plastique au compost? Jamais.

Les sacs de papier dans le compost sont efficace pour vous aider à disposer de vos matières compostables. Mais l'utilisation des sacs de papier demeure pratique mais non-obligatoire. Les sacs, emballages et contenants en plastique compostable sont refusés. Seuls les sacs en papiers sont acceptés.

Oui mais, mon sac de plastique est compostable...

Tous types de plastiques, mêmes ceux ayant la mention biodégradables ou compostables, sont refusés. Ces types de plastique ne se dégradent pas au même rythme que les matières compostables. Le temps de compostage des sacs est beaucoup plus lent que celui des résidus alimentaires et des résidus de jardin, entraînant ainsi la présence indésirable de lambeaux de sacs dans le compost mature, ce qui n'est pas souhaitable pour obtenir un compost de qualité.



UTILISATION DU BAC

Placer le bac roulant en bordure de rue lors des jours de collecte comme les autres bacs.

- √ Même jour que voys mettez vos autres bacs
- ✓ Placez vos bacs, à 1 mètre de distance entre eux
- ✓ Placer en bordure de rue la veille du jour de la collecte
- √ Roues orientées vers la résidence
- ✓ Couvercle fermé

Où placer mon bac à la maison? Dans un endroit ombragé de préférence, facilement accessible. Et gardez votre petit bac de cuisine à portée de main en le déposant sur le comptoir, sous une armoire ou près de la poubelle. Il deviendra votre meilleur complice!



TRAITER VOTRE BAC AUX P'TITS OIGNONS

Bonnes pratiques

Mettre un carton dans le fond du bac roulant pour éviter que les matières ne collent ou ne gèlent. Lorsque vous disposez de vos matières, enveloppez les résidus alimentaires de papier journal ou d'un sac en papier afin de le garder propre et diminuer l'humidité.



Conseil 1 Couvrez les résidus avec des matières sèches comme des résidus verts ou du papier/carton souillés pour faire des étages, comme une lasagne!

Éviter les désagréments

La meilleure façon de limiter les odeurs et les indésirables est de recouvrir vos résidus avec des matières sèches. Le papier agira comme barrière et réduira les chances d'avoir des odeurs ou des indésirables dans votre bac brun.



Conseil 2: Saupoudrez le contenu de bicarbonate de soude afin de neutraliser les odeurs. Asperger le contenu de votre bac de cuisine de vinaigre, s'il y a présence de mouches à fruits.

TRUCS & CONSEILS

Est-ce que je peux mettre des branches et des feuilles dans mon bac?

Oui, mais il faut s'assurer que les branches ont un diamètre maximal de 5 cm (2 po) et que le couvercle se ferme complétement. Faites de l'herbicyclage et du feuillicyclage.

Éviter les insectes et les vers

Pour les mêmes raisons, utiliser des sacs en papier dans le bac de cuisine ou emballer ses matières dans du papier journal comme une papillote dans votre bac brun est le meilleur moyen d'éviter les odeurs, les insectes et les animaux.



Conseil 3 : Placez votre bac au chemin à chaque collecte, même s'il ne contient que très peu de matières.

Pour éviter que le fond du bac brun gèle

Lorsque les matières collent au fond du bac par le gel, il est souvent impossible pour le camion de vider l'entièreté du bac sans risque de le briser. Si le fond de votre bac est déjà gelé, laissez-le au soleil ou gardez-le au garage en prévision de la prochaine collecte.



Conseil 4: Tapissez le fond du bac d'une épaisse couche de papier journal ou de feuilles mortes ou encore d'un morceau de carton, pour absorber l'humidité et favoriser le décollement lors de la levée. Utilisez un grand sac en papier brun à l'intérieur du bac pour réduire le contact entre les matières humides et les parois du bac (comme ceux qui sont vendus l'automne pour la collecte des feuilles mortes). Évitez de jeter des substances liquides dans le bac brun en hiver.



MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Désormais, tous les contenants, emballages et imprimés, peu importe leurs numéros ou la matière, vont dans le bac de récupération. Vous pouvez mettre à peu près tout ce qui s'apparente à un emballage ou un contenant et cela sera les même règles peu importe la municipalité où vous vous trouvez. Voici des exemples de matières nouvellement recyclables :









Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

SAVIEZ-VOUS?

- → Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Il contaminent les autres matières recyclables

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- Journal et circulaire
- Enveloppe
- Feuille de papier
- Cahie

LES EXCEPTIONS

→ Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.







BONS COUPS

- → Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- Seringue
- Boyau d'arrosage
- Chaise de jardin
- Jouet
- Casserole
- Vêtement et tissu







LE BAC VERT

Si ça va pas dans le bac bleu, le bac brun ou à l'écocentre, ça va dans le bac vert, mais dans un sac!

Matières refusées dans votre bac vert, mais admissibles à l'écocentre

- X Appareils réfrigérants, électroménagers, meubles
- X Appareils électroniques et informatiques
- X Souches, bois de démolition, bois de construction
- X Fer et métaux
- X Bardeaux d'asphalte et couverture de toit
- X Briques, béton, ciment, asphalte, laine minérale
- X Pneus usés et déjantés
- X Terre, gravier, sable
- X Ampoules, piles, bonbonne de propane
- X Huiles usées, peinture, solvant
- X Carcasses de gros gibiers

écocentre

Tous ces éléments doivent être apportés directement à l'écocentre au 1220, chemin des Pionniers, pour être traités correctement. Il est ouvert 7 jours par semaine de 8 h 30 à 16 h 30 et c'est un service gratuit pour les citoyens et les villégiateurs.

On a besoin de la collaboration de tous pour laisser aux prochaines générations, un environnement sain. Soyez consiencieux dans la gestion de vos matières résiduelles. On compte sur vous!